

Règlement des TRAILS de la RATAPIGNATA

1. DÉFINITION

Les Trails de LA RATAPIGNATA sont des courses pédestres empruntant un cheminement le plus naturel possible, au départ de FALICON. Les courses au programme de l'édition du dimanche 27 octobre 2019 sont les suivantes :

- La petite RATAPIGNATA – 7 Km, avec 375 D+
- Le Trail de la RATAPIGNATA – 13 Km, avec 750 D+
- La Grande RATAPIGNATA – 21 Km, avec 1300 D+

Possibilité de faire la course déguisé, le plus beau déguisement sera récompensé.

2. INSCRIPTIONS

2.1. Participation

a) La participation aux Trails de la RATAPIGNATA est individuelle.

b) Les Trails de la RATAPIGNATA sont ouverts aux compétiteurs détenteurs d'une licence en cours de validité délivrée par :

- La Fédération Française d'Athlétisme (ou une autre fédération nationale reconnue par l'International Association of Athletics Federations)
- La Fédération Française de Triathlon (ou une autre fédération nationale reconnue par l'International Triathlon Union)
- La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)

c) Cette compétition est également accessible aux non licenciés. Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 365 jours à la date de l'épreuve est à fournir

d) Chaque participant doit être pleinement conscient de la longueur, et de la spécificité de l'épreuve, et être parfaitement entraîné pour cela. Il juge personnellement de ses propres capacités physiques en rapport aux conditions météorologiques

e) Âge minimum :

- La petite RATAPIGNATA est ouvert aux participants âgés de 16 ans et plus (catégorie CADET-TE)
- Le Trail de la RATAPIGNATA est ouvert aux participants âgés de 18 ans et plus (catégorie ESPOIR)
- La grande RATAPIGNATA est ouvert aux participants âgés de 18 ans et plus (catégorie ESPOIR)

f) Les inscriptions sont limitées en dossards :

- La petite RATAPIGNATA: 130 dossards
- Le Trail de la RATAPIGNATA: 200 dossards
- La grande RATAPIGNATA: 150 dossards

g) L'inscription est nominative. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et exclura définitivement le concurrent ayant cédé son dossard ainsi que le concurrent en faisant usage dès lors qu'elle en aurait connaissance.

2.2. Engagement

Toutes les inscriptions se feront soit :

- par courrier jusqu'au 22 octobre à FALICOUN TRAIL PLAISIR 3 place Marcel EUSEBI - 06950 FALICON
- en ligne : sur [optirun.fr](https://www.optirun.fr/) jusqu'au jeudi 24 octobre <https://www.optirun.fr/>
- sur place avec une majoration (voir ci-dessous*)

2.3. Frais d'inscription

Droits d'engagement course :

- Trail de la petite RATAPIGNATA : 7€ en individuel (*10€ le jour de la course 27/10/2019)
- Trail de la RATAPIGNATA : 13€ (*15€ le jour de la course 27/10/2019)
- Trail de la grande RATAPIGNATA : 20€ (*25€ le jour de la course 27/10/2019)

2.4. Ouverture et clôture des inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 1er août 2019. Les inscriptions seront clôturées le jeudi 24 octobre 2019 à 23h59 au plus tard.

Possibilité d'inscription sur place dans la limite des dossards disponibles.

2.5. Retrait et attribution des dossards

Les numéros sont attribués par l'organisateur.

Les dossards sont à retirer à la Brasserie de NICE, 14 avenue VILLERMONT à Nice le :

samedi 26 octobre de 10h à 12h et de 14h à 18 h

Et sur place, jour de l'épreuve, le dimanche 27 octobre de 7h à 8h30.

3. ANNULATION

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'interrompre l'épreuve ou de l'annuler. Aucun remboursement ne sera effectué.

4. MATÉRIEL

Obligatoire :

- Téléphone portable allumé avec le numéro du PC Course : 06 87 77 21 01
- Sifflet
- 500mL de réserve d'eau sur le 13Km et 1L sur le 21Km
- Couverture de survie
- Gobelet réutilisable pour tous les ravitaillements (aucun gobelet sur le parcours)

5. PARCOURS

- Trail de la petite RATAPIGNATA : parcours de 7km et 375D+ (Départ 9h15)
- Trail de la RATAPIGNATA : parcours de 13km et 750D+ (Départ 9h00)
- Trail de la grande RATAPIGNATA : parcours de 21km et 1300D+ (Départ 8h30)

Les parcours sont disponibles sur le site de la **RATAPIGNATA** : <http://www.traildelaratapignata.com>

Les concurrents doivent impérativement respecter les limites du parcours matérialisées par des rubalises, piquets et/ou flèches directionnelles. En cas de sortie du parcours, ils doivent reprendre le circuit là où ils l'ont quitté.

Le tracé à suivre obligatoirement est déterminé par le sentier, chemin, route existant ou jonction avec rubalise.

Les reconnaissances des parcours ne sont autorisées qu'à partir du 1er septembre de l'année en cours, veuillez à prendre vos précautions en consultant les arrêtés municipaux de chacune des communes traversées, relatif aux battues administratives et à la chasse.

L'organisateur souhaite sensibiliser les participants au respect des propriétés agricoles et pastorales et demande aux participants d'éviter tout bruit inutile à proximité des troupeaux et recommande à chacun la lecture du guide.

« Face aux chiens de protection, quelques réflexes à adopter » <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/en-cas-de-rencontre-avec-un-troupeau-et-des-chiens-a4010.html>

Les parcours seront entièrement dé-balisés dans les jours suivant la manifestation.

6. DÉROULEMENT

L'horaire des départs est détaillé au point 5.

Une barrière horaire sera mise en place pour le parcours du 21Km au niveau de la bifurcation 13/21 après 2 heures de course. Les concurrents seront reclassés sur le parcours du 13Km avec une pénalité d'une ½ heure.

A l'arrivée les puces de chronométrage seront récupérées par l'organisation. Toute puce perdue ou détériorée sera facturée 28€.

7. RAVITAILLEMENTS

Les courses se déroulent en semi-autosuffisance, des ravitaillements seront mis en place :

- Trail de la petite RATAPIGNATA: 1 ravitaillement à l'arrivée
- Trail de la RATAPIGNATA: 1 ravitaillement sur le parcours, puis à l'arrivée
- Trail de la grande RATAPIGNATA: 1 ravitaillement sur le parcours, puis à l'arrivée.

Les ravitaillements sont composés de liquides et solides. Dans une démarche écologique aucun gobelet plastique ne sera disponible sur le parcours, les participants doivent disposer de gobelet réutilisable pour le ravitaillement en course.

8. SÉCURITÉ ET ÉTHIQUE SPORTIVE

Sur les rares portions de route, les coureurs sont tenus de respecter le code de la route et également la direction et consignes prévues par les organisateurs

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours

Les secouristes sont habilités à mettre hors course tout coureur inapte à continuer l'épreuve, ainsi que faire évacuer et/ou hospitaliser les participants dont l'état de santé le nécessite

En cas d'impossibilité de joindre le PC Course, appelez directement le 15 ou le 112

Le participant qui abandonne remet son dossier à un signaleur. Il doit IMPÉRATIVEMENT prévenir l'organisation de son abandon (n° PC Course : 06.87.77.21.01)

Les conditions particulières de course portent le comité d'organisation à attirer l'attention des participants sur l'esprit sportif et responsable qui doit prédominer dans leurs actes, en particulier, prendre le temps d'informer le bénévole le plus proche à la vue d'un incident dont la gravité nécessite des soins. Les participants se doivent assistance mutuelle

Le participant portant secours à un autre concurrent blessé avéré peut bénéficier d'un crédit temps sur demande

Le crédit temps alloué correspond au temps écoulé entre le premier appel au numéro de secours et l'appel suivant la prise en charge par l'équipe de secours

L'équipe de secours et/ou un bénévole attestera la position du concurrent et l'heure de son appel

Les concurrents doivent adopter un code d'honneur de bonne conduite, de fair-play, notamment en cas de dépassement

9. CATÉGORIES

Les catégories d'âge sont consultables sur le lien suivant

: <http://www.athle.fr/asp.net/main.htm/html.aspx?htmlid=25>

10. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Les épreuves des Trails de la RATAPIGNATA, donnent chacune lieu à un classement où chaque concurrent ayant franchi la ligne d'arrivée dans le temps imparti est classé.

- Trail de la petite RATAPIGNATA : les 3 premiers du scratch homme et femme sont récompensés.

- Trail de la RATAPIGNATA : les 3 premiers du scratch homme et femme et le 1^{er} de chaque catégorie homme et femme, sans cumul avec le scratch, sont récompensés.

- Trail de la grande RATAPIGNATA : les 3 premiers du scratch homme et femme et le 1^{er} de chaque catégorie homme et femme, sans cumul avec le scratch, sont récompensés.
- Le plus beau déguisement sera également récompensé.

11. RÉCLAMATIONS

Toute infraction constatée par un membre de l'organisation ou bénévole ou rapportée par au moins un concurrent peut entraîner une pénalité.

L'autocontrôle garantit le déroulement en toute sportivité des compétitions en autorisant un participant à déposer une réclamation à l'encontre d'un concurrent qui s'expose à l'une des fautes donnant lieu à des pénalités (ci-dessous).

La réclamation doit faire l'objet d'un écrit remis à l'organisateur dans un délai de 30 minutes à partir de l'arrivée du réclamant, comportant : résumé de l'incident, position sur le parcours et évaluation du temps gagné

Tout concurrent mis en cause est entendu par l'organisateur.

12. PÉNALITÉS

Fautes donnant lieu à des pénalités, allant de l'avertissement à la disqualification (à l'appréciation de l'organisateur) :

- Non-respect du code de la route
- Non suivi du parcours (coupe de sentier)
- Jet de détritrus
- Non-respect d'autrui (organisation, bénévole, concurrent)
- Non-assistance à une personne en difficulté
- Défaut de dossard visible
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un médecin ou d'un secouriste.

13. ASSURANCES

L'organisation souscrit à une assurance FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail – Mutuelle des sportifs) couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, et de celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation ainsi que des participants.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, la garantie correspondante est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers, à l'occasion du déroulement de la manifestation. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel, pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

14. DROIT À L'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayant droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de sa promotion du Challenge Trail Nature 06.

CNIL : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir la newsletter du Challenge Trail Nature 06 du Conseil Départemental.

15. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve par le non-respect du règlement.